



Rapport activités GAPP 07 :

Conférence de l'Enseignement Primaire-CEP

REGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET NOUVEAU FONCTIONNEMENT (a été abordé dans différentes séances).

A la rentrée 2008, le nouveau fonctionnement sera mis en application avec environ 94 établissements. Le Conseil d'Etat encourage cependant à continuer les avancées de la rénovation: la collaboration des enseignants entre eux, la différenciation pédagogique et les différentes mesures d'accompagnement et d'appui à disposition des élèves, ainsi que les relations suivies avec les parents. Entre 2008 et 2009, les projets d'établissement et le conseil d'établissement doivent être mis en place dans tous les établissements.

Le conseil d'établissement tient compte du projet d'établissement et les partenaires créent un lien dynamique pour mettre en place le projet. Les modalités de décision tiennent plus d'un consensus dynamiques que de mettre des décisions aux votes. Chaque établissement devra élaborer un projet d'établissement adapté aux besoins spécifiques des élèves de l'établissement.

Quelques points ont été soulevés:

- Directeur et l'équipe enseignante: un gros travail de mise en place avec les projets, si les conseils en plus à grosse surcharge de travail.
- Le CO et PO sont assez réticents à créer des conseils d'établissement.
- Pour la SPG le Conseil d'établissement est nécessaire au projet de l'école, mais demande un règlement validé, ce qui pourra calmer les appréhensions de certains enseignants.

ETUDES SURVEILLEES et DEVOIRS A DOMICILE

(ont été abordés dans plusieurs séances également).

Le GAPP a remis la question des devoirs à l'école sur le tapis.

Il est rappelé que les Etudes surveillées sont prévues exclusivement pour les enfants en difficulté, ce sont des mesures d'accompagnement, et sont proposées exclusivement par les enseignants.

Il y a encore des difficultés pour les enseignants pour la mise en place des 2 possibilités: Etudes Surveillées (appui) et Lieux pour le Travail Personnel. Dans tous les cas, le but principal reste toujours de pousser l'enfant à l'autonomie dans ses devoirs.

Une lettre aux enseignants et aux parents (ES et TTM) a été proposée. Les modifications apportées au projet de lettre, par le GAPP, n'ont pas été retenues. La lettre reste finalement très compliquée et confuse pour les parents. La SPG note qu'il n'est pas mentionné que les parents peuvent aussi faire la demande que leur(s) enfant(s) puisse(nt) bénéficier des ES.

EVALUATIONS

La direction de l'enseignement sera très attentive à la bonne application des nouvelles directives (notes). Il y aura des contrôles stricts effectués par les inspecteurs.

EPREUVES CANTONALES

Il a été noté parfois un non-respect des consignes de la part de certains enseignants: Distribution des épreuves 15 jours avant la date et certains enseignants orientent le travail en classe en fonction des épreuves.

Il a été demandé d'avoir une certaine maîtrise du processus de distribution, étant donné que les épreuves sont notées et comptent dans la moyenne. Il a été suggéré que les enseignants titulaires ne fassent pas passer les épreuves (pour les 6P). Pourrait être une piste de réflexion pour le projet d'Etablissement.

La SPG ne veut pas accorder trop d'importance à ces épreuves cantonales! Cela reste un outil pour évaluer le système.

Petit rectificatif quant à la finalité des épreuves: En premier, et avant tout, est une évaluation des élèves. En deuxième, peut servir à l'évaluation du système. De plus, il sera tenu compte des épreuves lors de l'orientation.

CYCLE D'ORIENTATION

Commission générale de la formation de l'enseignement secondaire 1 (CO1) : présentation du rapport par Mme Paule Paparou-Laplace.

VIOLENCE – ACCIDENTS – SURVEILLANCE A LA RECREATION

INFORMATION A DONNER A TOUS PARENTS SOUCIEUX DE CONNAITRE COMMENT SE REGLENT LES RECREATIONS:

L'inspecteur/trice voit avec tous les enseignants comment sont réglées les récréations pour chaque école.

Dans beaucoup d'écoles, une charte est éditée et en tous les cas un règlement est de rigueur.

Une adresse sur le web à parcourir avec une foule d'informations pour toutes les personnes intéressées par le sujet: www://climatscolaire.ch

Les établissements qui fonctionnent bien au niveau de la sécurité dans l'école, présentent les caractéristiques suivantes:

- Règles sont explicites et souvent rappelées.
- Forte responsabilisation collective des enseignants.
- Responsabilisation des élèves pendant les périodes de transition.
- Concierge et animateurs parascolaires intégrés à part entière.
- Dispositif de communication performant, notamment envers les parents.

Le problème se pose de façon plus aigüe dans les «grises» dans lesquelles certains enfants, même petits, échappent à toute surveillance. Entre 11h30 et 12h et entre 16h et 16h30: qui est responsable de la surveillance dans ces moments-là?

Il existe une convention qui réunit les enseignants et le GIAP et qui stipule que l'enseignant reste environ 20 min. en cas de retard des parents, passé ce délai, l'enfant est confié au parascolaire qui lui offre goûter / repas. Une lettre est adressée aux parents en cas de récurrence. Ces directives sont remises à chaque enseignant depuis la rentrée 2006.

LOGICIEL SIGNA

Logiciel qui permet de recenser, de manière la plus anonyme possible, les actes de violence graves. Il existe actuellement un groupe de pilotage pour établir l'utilisation des données:

- type d'infos nécessaires pour l'école pour qu'elle réagisse à temps,
- autres infos qui devraient accompagner les chiffres bruts,
- quelles infos peuvent être divulguées en interne et en externe.

Le logiciel a été mis à la disposition de tous les établissements entre janvier et mars 2007. Le recensement se fait par une personne nommée pour un district ou par établissement.

Les données sont classées par ordre d'enseignement (primaire, CO et post-obligatoire).
Chaque établissement garde pour lui ses propres données.

Sur 6 mois: analyse et rapport pour validation par le comité de pilotage SIGNA, au 5 décembre 2007. La date de la diffusion publique sera choisie par Ch. Beer. Il n'y aura pas de noms d'établissement.

SPG: et après ...? *Réponse:* ces chiffres devraient inciter les enseignants à chercher des solutions. Se servir de la brochure sur le climat scolaire et chercher les moyens à mettre en œuvre pour rétablir si besoin un climat plus serein.

A Genève, on recense quelques élèves pour mille qui sont réellement confrontés à la violence. Distribution d'un questionnaire, outil pour donner le point de vue sur le climat de l'école et permettre le débat au sein de l'école.

CAMPS MULTICOLORES

Vu la diminution de la part de l'état, le principe même des camps et autres sorties est fortement remis

en question.

L'enseignant est seul pour toute l'organisation et doit s'occuper de tout le budget avec des coupes assez importantes de l'état. De plus on peut noter un certain désintérêt de certains parents.

Présentation du fonctionnement des Camps multicolores par M. Didier Kneuss, adjoint de direction au Service des Loisirs et de la Jeunesse de l'Etat de Genève.

Ces camps ont principalement lieu été-automne-hiver. **Classes bénéficiaires:** 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} P et enseignement spécialisé (SMP).

Les objectifs sont principalement de permettre d'établir des contacts différents entre les enseignants et les élèves, de compléter l'apprentissage de la vie en communauté et de faire découvrir des cadres différents. Pratique de disciplines culturelle, artistique, autres...

Il existe **les camps en gestion organisée (clé en main):** Tout est organisé, le transport, les repas et l'animation. Et **les camps en gestion libre:** l'enseignant est complètement responsable de l'organisation du séjour. L'enseignant doit s'assurer que l'établissement est conforme aux normes de sécurité. Si le lieu n'est pas connu de la SLJ, doit remplir une fiche de renseignement. (il y a une subvention du DIP selon le budget remis par l'enseignant).

Pour le financement: La part parentale varie de 130.- à 170.-

Communes: très fortes disparités selon les communes. Pose un réel problème d'équité sur lequel le GAPP aimerait se pencher.

En 2008, le DIP va augmenter sa subvention de 50'000.- (pour un total de 800'000). La part parentale: n'a pas bougé depuis 1999, va augmenter de 10.- (5.- pour l'enseignant et 5.- pour le SLJ).

Location des skis: remise en question, vu les coûts qui augmentent chaque année, et le port du casque sera obligatoire. L'achat se fera par le Département (environ 50'000.-).

Ouverture d'un groupe de travail pour étudier les différentes façons de distribuer les fonds du SLJ selon les communes «ées» et «moins aisées». Le GAPP s'est engagé dans ce groupe de travail.

BROCHURE du SRED

Présentation de la brochure: *L'enseignement à Genève*, par Mme Odile Le Roy Zen Ruffinen, collaboratrice scientifique.

Présentations des indicateurs: données statistiques sur différents faits relatifs à tout le parcours pré-scolaire, scolaire obligatoire et post-obligatoire. Un indicateur n'explique pas, il décrit une situation donnée dans le temps. Visiter le site: <http://www.geneve.ch/sred/> aller

sur Statistiques et prévisions.

Quelques exemples: Population scolarisée à Genève a augmenté de 10% entre 2000 et 2005

La part des dépenses du DIP dans l'ensemble des dépenses de l'Etat retrouve son plus bas niveau. Les dépenses engagées par élève dans l'enseignement primaire et secondaire sont en baisse.

L'accès direct à l'apprentissage à l'issue du Cycle d'orientation continue de diminuer.

Dans le cadre du projet des conseils d'Etablissement, quelques indicateurs seront présentés lors des conseils pour aider à appréhender les différents points sensibles.

SITUATION DES ELEVES MIGRANTS

La question est soulevée d'ouvrir les écoles pour des cours de langues. Avec ou sans le concours du consulat? Une commission est-elle nécessaire? (invité par la communauté Albanaise). Généralisée ou pas? La commission enfants-migrants est devenue une commission technique.

Le GAPP demande que soit activé un dialogue entre la direction de l'enseignement primaire et les associations communautaires, la DEP entre en matière sur le sujet. Le GAPP a présenté ses projets concernant la diversité culturelle.

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Un mandat a été délivré par le DIP, sous la direction de M. Dandelot, M. Biffiger et Mme Seb (enseignement spécialisé), pour le fonctionnement de l'enseignement spécialisé à Genève. Un accord

intercantonal a été voté et adopté.

La RPT (en allemand, *Nouvelle Péréquation Parlementaire*) sera mise en application dès janvier 2008. Dès 2008, les prestations AI seront reprises par le DIP, Service Médico Pédagogique. Pendant 3 ans, le canton doit offrir les mêmes prestations que proposaient l'AI. Les mesures seront automatiquement

reprises à partir des évaluations faites par l'AI.

Dès janvier 2008, les décisions des grandes fondations seront reprises par le DIP. La prise en charge se fait de 0 à 20 ans. Projet de loi sur l'intégration scolaire: intégration des enfants et adolescents handicapés et «à besoins spécifiques», veut favoriser les mesures intégratives au lieu de séparatives.

Dès 2011, les cantons seront souverains: l'enseignement spécialisé sera géré par les cantons qui définiront la prise en charge: formation – collaborateurs- ratio d'accompagnement.

Mandat (dès le 23.11.07) de l'enseignement spécialisé, devra prendre en compte tout ce qui se passe dans le domaine privé et public. Tous les partenaires concernés seront contactés.

Enquête «A L'ECOLE: JE M'EN LAVE LES MAINS?»

Présentée par la Doctoresse Claire-Anne Wyler du Service santé de la jeunesse.

Le but principal étant de la promotion de l'hygiène dans les classes. Cette enquête a été effectuée sur la base de questionnaires distribués aux élèves, aux enseignants et à la direction, dans les écoles du Primaire et du CO.

Les problèmes les plus fréquents sont le manque de papier toilette, soit celui-ci jonche le sol, soit dans les toilettes et les bouchent, et le manque de savon. Les toilettes fermées.

Au Primaire, on peut remarquer une bonne connaissance des règles d'hygiène concernant le lavage des mains après avoir été aux toilettes et avant de manger (mais pas après un éternuement!). Un rappel fréquent de la part des enseignants au sujet des règles à suivre est toujours nécessaire.

Une campagne va débuter dans le courant de l'année 2008. Se décline sous 3 aspects:

Affiches et projet pédagogique, équipement dans les écoles, respect et sécurité.